

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/7662  
4 janvier 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 3 JANVIER 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5908 en date du 28 décembre 1966, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Le 16 août 1966, des avions des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont mitraillé et tiré aux roquettes sur le village cambodgien de Laboy Nhang, province de Kattanakiri; quatorze habitations furent incendiées.

Le 9 octobre 1966, des avions des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont de nouveau mitraillé et attaqué aux roquettes ce même village Laboy Nhang. Six habitations furent incendiées.

Le 20 novembre 1966, à 16 heures, 7 hélicoptères guidés par un avion d'observation des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont mitraillé le village cambodgien de Kraing Leav en Kompong Trabèk (province de Prey Vèng).

Le 22 novembre 1966, à 14 h 45, un hélicoptère des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes a mitraillé le poste de Pak Nhai (province de Kattanakiri).

Le 27 novembre 1966, à 9 h 10, 3 hélicoptères des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont mitraillé sur les villageois cambodgiens qui sont en train de s'adonner à la pêche dans le Khum de Bassac (province de Svay Rieng). Neuf barques furent endommagées.

Le gouvernement royal élève avec indignation une solennelle et énergique protestation contre ces actes d'agression sauvages perpétrés délibérément par les forces aériennes américano-sud-vietnamiennes contre les paisibles paysans khmers sans défense et exige que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam mettent immédiatement fin à de pareils actes criminels d'agression caractérisée.

S/7662  
Français  
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH